

**MV**  
Résidences

**C'EST LE MOMENT  
POUR DEVENIR PROPRIÉTAIRE...**

**La Rayonne  
à ÉCHIROLLES**

**ÉLIGIBLE  
TVA  
5,5%**

**loi  
PINEL**



**Echirolles - La Rayonne**

**Votre appartement  
Type T3 (2 ch.)**

**612€ /mois\***  
**SANS APPORT**

**Un emplacement privilégié  
et des prestations soignées.**

Vue depuis le 5ème étage



**BUREAU DE VENTE**

**cours Jean Jaures et rue René Thomas  
à Echirolles - RDV au 04 76 24 80 64**

\*Exemple d'un financement à titre indicatif et sans valeur contractuelle, pour une opération d'acquisition d'une résidence principale neuve conforme aux exigences de performances énergétiques réglementaires d'un montant de 131 000 € au taux de tva 5,5%) + estimatif des frais de notaire + frais de garantie hors apport des frais de dossier sous condition d'éligibilité. L'opération est réalisée en zone B1, par un couple primo-accédant avec un enfant dont le revenu fiscal de référence 2014 n'excède pas 44 600 €, bénéficiant d'un Prêt à taux zéro + (PTZ+), sous réserve du respect de la réglementation en vigueur. Cet achat est réalisé grâce à deux prêts, un prêt de 103 204€ d'une durée de 25 ans, complété d'un un Prêt à taux zéro + (PTZ+) d'un montant de 34 060 €, d'une durée de 25 ans pour une mensualité globale de 612 € pendant 25 ans (hors assurance). L'assurance est obligatoire à hauteur de 100 % du capital emprunté. Le montant des frais de dossier est de 500€ Le PTZ+ est un prêt amortissable à taux fixe pendant toute la durée du contrat, sous conditions réglementaires. Barème en vigueur au 28/10/2015, sous réserve d'acceptation du dossier par l'établissement prêteur - L'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de dix jours, la vente est subordonnée à l'obtention du prêt et si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit lui rembourser les sommes versées.

**www.mv-residences.com**

\*TVA 5.5% éligibilité sous condition de revenu

Illustrations libre interprétation de l'artiste © Crédits : Google earth - image Landsat, L&L Architecture